

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 22 janvier 2018

Le lundi vingt-deux janvier deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Laurence THOUIN.

Étaient excusés :

Mme Samia KARAM, M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Hélène ZWANG, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Michaël MIGUERES, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour :

- **162018001** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018002** Adoption du compte rendu de la séance du 27 novembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **2018 DEVE 24** Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières – Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DEVE 38** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au « Printemps des Cimetières ».

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DPE 2** Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DLH 47** Composition de la conférence du logement.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DLH 61** Location de l'immeuble 1, rue Alfred Bruneau (16^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DLH 62** Location de l'ensemble immobilier 56-58 rue Erlanger/ 90, bd Exelmans (16^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DCPA 2** Restauration des fontaines de la Porte de Saint-Cloud (16^e) – Demande de subvention auprès de l'Etat.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DASCO 2-G** Fusion du collège Janson de Sully – Site Delacroix (16^e) avec le collège Janson de Sully (16^e).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162018001** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162018002** Adoption du compte rendu de la séance du 27 novembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 27 novembre 2017.

- **2018 DEVE 24** Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières – Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que cette délibération entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016.

La Ville de Paris lance un appel à projets ruchers en direction des apiculteurs et des apicultrices afin de procéder à l'installation de ruches sur 17 sites parisiens, dans des cimetières municipaux et des espaces verts. L'appel à projets sera lancé mi-février 2018. Les apicultrices et les apiculteurs auront jusqu'à la fin du mois de mars 2018 pour proposer leurs projets. Un jury, auquel sera associée la Mairie du 16^e arrondissement, désignera le projet lauréat pour chaque site.

Deux sites sont proposés dans le 16^e arrondissement :

- Le site Dode de la Brunerie (le nouveau square créé en 2017) ;
- Le square des Poètes qui jouxte les Serres d'Auteuil, avenue du Général Sarrail.

La Ville de Paris prévoit de participer aux frais d'aménagement à hauteur d'environ 6.000 euros par site pour isoler les ruchers et faire en sorte que les abeilles aient une trajectoire qui ne dérange pas les riverains.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable, d'autant plus que les deux sites proposés sont des espaces verts assez éloignés des habitations.

M. LAURET demande si la Mairie du 16^e arrondissement a été consultée sur le choix des deux sites.

Mme BALDINI lui répond que les sites ont été proposés par la Mairie de Paris et que la Mairie du 16^e arrondissement a donné son accord.

Le projet de délibération 2018 DEVE 24 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 38** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au « Printemps des Cimetières ».

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI annonce que le 26 mai 2018, la Ville de Paris organisera le premier « Printemps des Cimetières ». Cet événement gratuit aura pour but d'organiser des visites guidées, des expositions, des prestations artistiques ou d'information du public. Mme BALDINI souligne que toutes ces actions doivent être compatibles avec les lieux de recueillement que sont les cimetières. Dans le 16^e arrondissement, les cimetières de Passy et d'Auteuil seront concernés.

Mme BALDINI fait part de son scepticisme concernant cet appel à projets lancé par la Ville de Paris, auquel il est possible de répondre jusqu'au 15 février 2018. Selon elle, même si les cimetières peuvent être des lieux de promenade, l'organisation de manifestations et d'animations est délicate. Mme BALDINI souhaite que la Mairie du 16^e arrondissement soit associée à cet appel à projets afin de surveiller les animations retenues.

D'après M. WEILL, il est envisageable de contacter les associations qui s'occupent de l'histoire du 16^e arrondissement pour voir s'il serait possible d'organiser, dans ces lieux, une conférence historique sur le cimetière ou les personnes qui y sont enterrées.

Mme GIAZZI espère que les animations retenues seront similaires à celle évoquée par M. WEILL.

M. LAURET propose que la Mairie du 16^e arrondissement demande à être associée au choix des projets, si ce n'est pas prévu.

Mme BALDINI pense que la Mairie du 16^e arrondissement sera bien associée au choix des projets retenus.

- **2018 DPE 2** Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI indique que les nouveaux usages de l'espace public ont conduit à une plus forte utilisation estivale de certains sites parisiens comme le Trocadéro ou le jardin du Ranelagh dans le 16^e arrondissement. Pour faire face aux problèmes de saleté induits par cette forte hausse de la fréquentation, la Mairie de Paris a adapté les horaires des éboueurs et des techniciens pendant les après-midi et les soirées, du 15 juin au 15 septembre. Le bilan de cette adaptation est plutôt positif. La fréquentation de ces sites ne s'arrête pas à 18 heures ou 19 heures, mais se poursuit lors des soirées d'été notamment.

Il est proposé d'étendre la durée de ces horaires saisonniers d'un mois. Les horaires estivaux commenceraient ainsi le 1^{er} juin et prendraient fin au 1^{er} octobre.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DPE 2 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DLH 47** Composition de la conférence du logement.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté promulguée en janvier 2017 confiait à une conférence du logement le soin de définir les nouvelles orientations en matière de logement social pour favoriser, par les mutations et les attributions, une plus grande mixité au niveau des quartiers et des immeubles sur le territoire parisien. La Ville de Paris propose que la conférence du logement coprésidée par l'État soit constituée de trois collèges :

- Un collège de 22 représentants des collectivités territoriales (la Maire de Paris, les vingt maires d'arrondissement et un représentant de la Métropole du Grand Paris) ;
- Un collège de 22 représentants des réservataires et représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions (Conseil Régional, Préfecture de Police, Ministère des Armées, RATP, SNCF, bailleurs sociaux) ;
- Un collège de 22 représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement (DAL, ADIL, Croix-Rouge, etc.).

Le texte prévoit un certain nombre de dispositions sur les attributions de logements.

Selon M. SAUVAGE, des questions se posent dans la mesure où la loi prétend favoriser « le vivre-ensemble et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale » alors qu'elle va justement conduire à la constitution de ghettos. D'après M. SAUVAGE, vivre ensemble, c'est d'abord assurer une mixité et non pas concentrer dans un même immeuble certaines catégories de population. Aucune réserve ne doit être apportée sur la loi en elle-même, mais des inquiétudes peuvent exister sur les conditions dans lesquelles la Ville de Paris voudrait la mettre en œuvre. La consultation de la liste des membres telle que proposée peut faire craindre le pire. M. SAUVAGE note que les mairies d'arrondissement n'ont pas été consultées sur ce point.

Pour toutes ces raisons, M. SAUVAGE demande d'émettre un avis défavorable.

Mme GIAZZI fait part de son attachement au logement social et pense que cette loi a toute sa raison d'être. Mme GIAZZI regrette à nouveau l'attitude de la Ville de Paris qui n'a pas souhaité consulter les maires d'arrondissement au sujet des associations qui pourraient être intégrées dans la Commission, ne serait-ce qu'à titre d'information. C'est d'autant plus regrettable que les vingt maires d'arrondissement siégeront dans cette conférence. Certaines associations sont très connues et font un travail remarquable, comme la Croix-Rouge, mais l'inclusion de certaines autres associations semble plus douteuse. De manière systématique, la Maire de Paris et ses équipes ne demandent pas l'avis des maires d'arrondissement sur des sujets aussi importants qui concernent directement les arrondissements.

Mme GIAZZI demande d'émettre un avis défavorable sur cette composition de la conférence.

M. LAURET remarque que la Mairie du 16^e arrondissement pourrait demander que la composition de la conférence du logement intègre d'autres personnes dans le collège des représentants des collectivités territoriales ou dans le collège des associations, si sa composition ne semble pas satisfaisante.

M. LAURET indique que dans le but d'essayer d'équilibrer les attributions dans les quartiers dits « aisés » et dans les quartiers dits « Politique de la Ville », la loi fixe des objectifs qui sont également

valables à Paris et au 16^e arrondissement. Au moins 25 % des attributions hors des quartiers « Politique de la Ville » doivent être consacrées à des ménages qui relèvent des 25 % des plus pauvres des demandeurs. Il est nécessaire de s'assurer que tel est bien le cas dans le 16^e arrondissement.

Comme les membres de l'opposition ne font toujours pas partie de la Commission Logement, M. LAURET souhaiterait qu'un élu de l'opposition en fasse partie, comme c'était le cas au début, d'autant plus que Mme GIAZZI critique la Ville de Paris pour des raisons comparables. Une telle participation permettrait de vérifier que les principes et les objectifs définis sont bien respectés.

De la même façon, et cela est l'objet d'un vœu, il est indiqué que 50 % des attributions dans les quartiers dits « difficiles » doivent bénéficier à des ménages qui font partie des 75 % les plus aisés, pour éviter de créer de la ségrégation. La politique défendue par l'opposition à la Mairie du 16^e arrondissement, et qui n'est pas toujours respectée par M. Ian BROSSAT, est celle d'une répartition des PLAI, des PLUS et des PLS sur l'ensemble des logements sociaux, pour avoir ainsi une mixité des trois niveaux de loyers.

M. LAURET souligne l'importance de définir des critères, et la loi en fait d'ailleurs une obligation, pour sortir définitivement des suspicions sur l'attribution des logements. Dans le 16^e arrondissement, les critères méritent d'être plus précis au sein de la Commission Logement.

Mme GIAZZI explique que les 25 % concernent l'ensemble de la ville de Paris, c'est-à-dire la commune, et non pas les arrondissements pris individuellement. Mme GIAZZI estime qu'un résultat de 23 % sur un objectif de 25 % n'est pas si mauvais. En fonction des arrondissements et de l'occupation des espaces verts, il existe plus ou moins de logements sociaux.

En ce qui concerne la participation de l'opposition à la Commission Logement, Mme GIAZZI répond que dans les arrondissements de gauche, la droite ne siège pas dans les commissions similaires. La Mairie du 16^e arrondissement se mettra en adéquation avec les autres arrondissements le moment venu. Mme GIAZZI indique que l'opposition a déjà un membre dans certaines commissions, comme la Commission des Crèches, mais que ledit membre n'est pas souvent présent. Elle se demande ce qu'elle doit faire avec les socialistes si elle attribue une place à un représentant d'En Marche. Mme GIAZZI estime qu'accorder une place à l'opposition dans la Commission des Crèches est déjà beaucoup par rapport à ce qui se fait dans d'autres arrondissements.

Mme SALMAT remercie Mme GIAZZI de se préoccuper de l'entente entre M. LAURET et les autres élus de l'opposition. Elle précise que les élus du PS et les élus En Marche font tous partie du même groupe d'opposition.

Mme GIAZZI lui répond qu'en tant que Maire d'arrondissement, sa visibilité de l'opposition est légèrement chaotique, entre les représentants d'En Marche et du PS. La situation est également compliquée au Conseil de Paris.

M. LAURET dit qu'il ne reçoit toujours pas ses convocations pour assister à la Commission des Crèches. Il demande donc à Mme GIAZZI de vérifier ce point avec son Cabinet.

Mme GIAZZI lui répond qu'il semble avoir un problème d'adresse, car lors de l'envoi des vœux, le courrier est revenu en indiquant que M. LAURET n'habitait plus à l'adresse indiquée. Mme GIAZZI demande à M. LAURET de communiquer sa nouvelle adresse à son Cabinet.

M. LAURET lui répond qu'il le fera et que son adresse e-mail fonctionne bien sur l'adresse paris.fr.

Le projet de délibération 2018 DLH 47 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2018 DLH 61** Location de l'immeuble 1, rue Alfred Bruneau (16^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE signale que la Ville de Paris a préempté cet immeuble pour un montant de 3.500.000 euros en vue de réaliser un programme de logements sociaux. Le projet qui est soumis au vote prévoit la construction de plusieurs logements qui seront exclusivement en PLAI et en PLUS. À plusieurs reprises, la Mairie du 16^e arrondissement a souhaité qu'une certaine mixité sociale soit assurée en prévoyant également des logements en PLS. C'est ce que M. LAURET vient de rappeler. M. SAUVAGE propose d'adopter un vœu pour intégrer des logements PLS.

M. SAUVAGE demande d'émettre un avis favorable si le vœu est adopté.

M. WEILL estime que M. SAUVAGE a raison sur le principe. Néanmoins, comme l'a rappelé Mme GIAZZI, un équilibre est nécessaire au niveau de la Ville de Paris. Selon M. WEILL, il existe un tel retard en matière de logements sociaux dans le 16^e arrondissement qu'il faut se féliciter d'avoir des appartements, dans de nouveaux programmes, qui soient en priorité destinés aux personnes qui en ont le plus besoin.

M. SAUVAGE rappelle à M. WEILL qu'avec ce genre de principe, une personne seule qui gagne plus de 2.200 euros par mois ne peut plus être logée, ni un couple qui gagne plus de 3.277 euros par mois. M. SAUVAGE souhaite savoir où seront logées toutes les catégories intermédiaires.

Mme GIAZZI note qu'il aurait été possible d'expliquer cela à M. BROSSAT s'il avait accepté que le Maire du 16^e arrondissement ou un autre élu fasse partie de sa commission, à l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle sont débattues les attributions des logements pour le 16^e arrondissement. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Le projet de délibération 2018 DLH 61 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à l'intégration de logements conventionnés « PLS » dans le futur programme de logement social à développer sur le terrain 1 rue Alfred Bruneau.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- « *Que le programme de logement social qui sera développé sur le terrain 1 rue Alfred Bruneau à Paris (16^e) intègre une part de logements conventionnés sous le régime du Plan Locatif Social.* »

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **2018 DLH 62** Location de l'ensemble immobilier 56-58 rue Erlanger/ 90, bd Exelmans (16^e) à Paris Habitat OPH –Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que ce projet de délibération concerne des ajustements techniques. Un problème persiste dans la mesure où l'on fait toujours référence à un local destiné à usage commercial. M. SAUVAGE demande d'émettre un avis favorable, tout en ajoutant un vœu pour noter que le « local destiné à usage commercial » est affecté à la petite enfance. Un accord sur ce point semble exister avec le Cabinet de l'Adjoint au Maire de Paris. Cette question a déjà été évoquée à plusieurs reprises.

M. LAURET souligne qu'une crèche est déjà prévue dans le projet.

M. LAURET demande si M. SAUVAGE sait si le local commercial était prévu au niveau du boulevard Exelmans ou au niveau de la rue Erlanger.

M. LAURET ne voit pas d'inconvénient pour demander que ce local soit réservé à une activité liée à la petite enfance, dans la mesure où une crèche, une école maternelle et une école primaire seront situées à cet endroit. Il y aurait donc une grande cohérence dans les activités proposées sur ce site.

M. LAURET souhaite juste savoir si la surface du local permet l'accueil d'une crèche ou d'autres activités liées à la petite enfance.

Mme GIAZZI déclare qu'il y a un déficit de modes de garde d'enfants dans le 16^e arrondissement. Elle remercie donc son Cabinet, qui a négocié avec la Ville de Paris l'affectation de ce local pour la petite enfance, que ce soit pour une crèche privée ou pour la PMI.

Le projet de délibération 2018 DLH 62 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à l'affectation à la petite enfance du local à usage commercial prévu dans le projet de construction 56-58 rue Erlanger.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE lit le vœu suivant :

« Considérant que le local destiné à un usage commercial pourrait être affecté à une structure en lien avec la petite enfance (ludothèque, lieu d'accueil enfants/parents, local PMI, etc.) ;

Considérant qu'une telle affectation du local en question ne serait pas de nature à porter atteinte à l'équilibre économique de l'opération ;

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- *Que le local destiné à usage commercial prévu dans le programme de construction 56-58 rue Erlanger à Paris (16^e) soit affecté à la petite enfance. »*

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DCPA 2** Restauration des fontaines de la Porte de Saint-Cloud (16^e) – Demande de subvention auprès de l'État.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

M. CAPLIEZ précise que les fontaines de la Porte de Saint-Cloud ont été imaginées par Paul LANDOWSKI pour l'Exposition Universelle de 1936. Premières fontaines lumineuses de Paris, cette installation ne fonctionne plus depuis plusieurs années et l'ensemble de l'espace public est fortement dégradé. En 2016, dans le cadre du budget participatif, les Parisiens ont sollicité la rénovation de cet ouvrage, que M. GOASGUEN et Mme GIAZZI réclamaient depuis plus de 10 ans. Le coût global de l'opération est de 1,5 million d'euros. La fin des travaux est prévue au printemps 2019. Étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, une subvention maximum de 40 % peut être demandée à la DRAC, soit 366.667 euros.

M. CAPLIEZ demande d'autoriser la sollicitation de cette subvention auprès de l'État pour les travaux et d'imputer la dépense correspondante au budget de la Ville de Paris.

M. LAURET souligne qu'il est essentiel de soutenir cette délibération pour obtenir les crédits nécessaires pour rénover les fontaines de la Porte de Saint-Cloud. M. LAURET relève que ce projet a été voté par les Parisiens en 2016. M. LAURET aurait aimé ne pas voter une délibération concernant une subvention pour la réalisation de cette rénovation deux ans plus tard. Cette question, qui révèle un problème relatif aux délais de réalisation des projets du budget participatif, sera abordée au Conseil de Paris. Selon M. LAURET, voter un budget participatif tous les ans n'est pas nécessairement souhaitable si les services ne sont pas en mesure d'assurer la mise en œuvre des projets dans des délais raisonnables.

Tout le monde est ravi de la rénovation de ces fontaines. L'opposition à la Mairie du 16^e arrondissement avait également soutenu cette rénovation. Désormais, les élus doivent exiger collectivement que cette rénovation soit menée dans les meilleurs délais.

M. WEILL explique que cette rénovation est plus compliquée que prévu. La fin de l'appel d'offres qui était prévue pour septembre 2017 a été repoussée à la suite de la découverte de travaux supplémentaires nécessaires sur la partie basse de la fontaine. Cette dernière est lourdement endommagée. Un nouvel appel d'offres a été lancé, compte tenu de ce qui a été découvert par les services techniques sur la partie basse de la fontaine.

Mme BROS-KHOURY revient sur les délais d’instruction des dossiers qui sont financés par le budget participatif et qui semblent extrêmement longs. Mme BROS-KHOURY estime que ces délais d’instruction de la Ville de Paris commencent à jeter un doute sur ce qu’est vraiment un budget participatif. Les citoyens s’expriment et les budgets devraient être disponibles. Des annonces budgétaires triomphantes sont formulées pour expliquer que la Mairie de Paris apporte des financements. La Mairie de Paris demande d’ailleurs à la Mairie d’arrondissement de contribuer à ces financements. À l’arrivée, les projets ne sont pas réalisés. La Mairie de Paris a fait sa publicité participative sur le dos des citoyens des arrondissements. Suivant les instructions de Mme GIAZZI, les élus doivent veiller à ce que, cette année, les budgets participatifs financent des projets qui seront réalisés rapidement.

M. WEILL précise que les propositions peuvent être formulées jusqu’à la fin du mois de février 2018. Au mois de septembre, les Parisiens voteront. Les services techniques disposeront alors de peu de temps pour décider quelles propositions pourront être retenues. M. WEILL craint que si on est trop exigeant au départ sur le délai de réalisation, trop de propositions seront exclues par précaution.

M. ALPHAND a entendu M. WEILL expliquer que des sujétions imprévues avaient ralenti le projet. Il s’agit en réalité d’une demande de financement auprès de la DRAC. M. ALPHAND a du mal à comprendre en quoi des sujétions techniques ont empêché l’administration parisienne de se tourner plus tôt vers la DRAC. La défense de l’administration parisienne et de la Mairie de Paris de la part de M. WEILL est vaine, car tout ceci ne relève que d’une très mauvaise gestion des projets municipaux.

M. GABORIAU se réjouit que M. LAURET pose une question au Conseil de Paris sur l’avancement des travaux. Une réponse sera ainsi donnée sur le calendrier du budget participatif. Cette question passera en première commission, que M. GABORIAU présidera. M. GABORIAU veillera particulièrement à obtenir une réponse. Même si M. WEILL explique que du temps est nécessaire pour bien travailler les dossiers, M. GABORIAU considère qu’il serait bien d’avoir une réponse sur cette question ainsi qu’un calendrier beaucoup plus précis.

Mme GIAZZI félicite les administrés d’avoir massivement voté en faveur de ce projet que la Mairie du 16^e arrondissement demande depuis 10 ans.

Le projet de délibération 2018 DCPA 2 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l’unanimité.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d’arrondissement

- **2018 DASCO 2-G** Fusion du collège Janson de Sailly - Site Delacroix (16^e) avec le collège Janson de Sailly (16^e).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme GIAZZI rappelle que la communication sur la fusion collège Janson de Sailly et du site Delacroix du Conseil Départemental est uniquement soumise au Conseil d’arrondissement pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 18 h 45.